

Produit**AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT - P**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000991424 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/07/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont les activités ont une contribution positive à des objectifs environnementaux, notamment le développement des activités vertes (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets...).

L'objectif du fonds est ainsi de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des entreprises dont les produits, services ou opérations ont un impact environnemental positif.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (essentiellement les entreprises composant l'indice MSCI Europe IMI), des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes dont les activités contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations-Unies (« ODD ») lié à l'environnement (ODD n° 2, 6, 7, 9, 11, 12 et 13). Les sociétés qui réalisent au moins 10% de leur chiffre d'affaires sur des activités vertes (« green shares ») ou dont les investissements dans des activités économiques contribuant à la transition énergétique et écologique (« green capex ») représentent au moins 10% de leur dépenses d'investissement constitueront au minimum 60% du portefeuille.

Par ailleurs, l'OPC n'investit pas dans les entreprises :

- qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...); ou
- dont certaines activités portent préjudices à l'un des 17 ODD des Nations Unies ; ou.
- qui ne respectent pas les critères du Label ISR.

Les sociétés alors investissables font ensuite l'objet d'un ensemble de notation extra-financière (scores ODD, ESG*, niveau de participation aux activités vertes) lié principalement à la thématique environnementale promue par le fonds.

Par la suite, l'équipe de gestion mène une analyse financière quantitative multifactorielle, qui vise à sélectionner des entreprises avec un potentiel de performance élevé (bonne rentabilité, valorisation non-excessive, faibles levier et volatilité, ...) tout en limitant la volatilité du portefeuille et en maximisant sa diversification sectorielle et géographique.

L'objectif est ainsi de sélectionner les entreprises à la fois en fonction de leurs impacts environnementaux comme de leur apport en termes de performance et de diversification.

Les entreprises sélectionnées peuvent mener des activités qui ne sont pas liées à l'environnement. Pour plus d'informations sur la stratégie extra-financière mise en œuvre (contribution aux ODD, notation ESG, ...) et ses potentielles limites, veuillez-vous référer au Prospectus

Le FCP bénéficie du label ISR. De ce fait, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 25% des plus mauvais émetteurs. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés sera porté à 30%.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille. Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. Compte tenu de sa stratégie, le fonds n'est pas géré en référence à un indice. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice MSCI Europe IMI. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

*« notation ESG » de chaque émetteur sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€389	€1 145
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,98% avant déduction des coûts et de 3,95% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	128,33 EUR
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11,41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.